

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE BT : B1, B1V, B2, B2V, BR, BC, BE et HT : H1, H1V, H2, H2V, HC ^{HABILIT}

Programme établi conformément à la Norme NFC 18-510 « Article 5.1.2 L'employeur est tenu de former ses salariés à la prévention du risque électrique pour les activités professionnelles où ce risque est présent. L'habilitation est la reconnaissance par l'EMPLOYEUR, de la capacité d'une personne placée sous son autorité, à accomplir en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. »

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Personnel formé et habilité pour exécuter des travaux électriques du domaine BT et/ou HTA, en appliquant les règles de sécurité pour éviter les dangers dus à l'électricité.



Public Visé

Personnel électricien chargé d'assurer des consignations, des travaux, des dépannages, interventions ou essais sur des installations électriques du domaine BT et HTA



Pré Requis

Aucun

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

- Permettre aux électriciens de mettre en application les prescriptions de sécurité définies dans la Norme C 18-510 lors de l'exécution d'opérations sur les ouvrages électriques
- S'assurer de leur aptitude à adapter ces prescriptions dans les domaines et les situations propres à leurs établissements

Parcours pédagogique

Partie Basse tension :

- Les évolutions de la réglementation en électricité
- Les grandeurs fondamentales en électricité
- Classement des installations et habilitations du personnel
 - Le principe de l'habilitation et les différents Titres d'habilitation
 - Niveau d'habilitation
 - Domaine de tension
 - Les limites et zones d'environnement
 - Les travaux autorisés en fonction du niveau d'habilitation
 - Rôle du chargé d'intervention
 - Rôle du chargé de travaux
- Evaluation des risques ; effets physiopathologiques du courant électrique
- Risques d'accidents : contact direct, indirect, court-circuit
- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique
- Les équipements de protection individuelle, collective et de signalisation
- La mise en sécurité d'un circuit (les étapes, matériels et documents associés)
 - Consignation
 - Mise hors tension

CEFIRC Mourenx - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 72640201664

CEFIRC Mourenx

1 Avenue Pierre Angot - 64150 MOURENX

Tél. : 0559717015 - Site internet : <https://www.cefirc.fr/> - E-mail : cefirc@groupelfc.com
SARL au capital de 19000EUR - N° TVA Intra. : FR30 433 785 946 - Code NAF : 8559A

- Mise hors portée
- Opérations de VAT

- **Les différentes interventions du domaine BT (entretien et dépannage)**
- **Les fonctions de l'appareillage, l'usage des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages et interverrouillages**
- **Appareils électriques amovibles et portatifs à main**
- **Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique**
 - Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées

Partie Haute Tension

Consigner en HT

- Analyser les risques
- Rédaction de la fiche de manoeuvre
- Réaliser la consignation
 - Comment condamner
 - Identifier
 - Vérifier l'absence de tension
 - Poser les mises à terre et en court-circuit
- Rédaction de l'attestation de consignation
- Rédaction de l'autorisation de travail

Travail hors tension en HT

- Analyser les risques inhérents à l'opération
- Délimiter la zone de travail

Travailler au voisinage HT

- Rédiger un I.P.S
- Baliser et délimiter la zone de travail

Habilitation : A l'issue de la formation le formateur émet pour chaque participant un avis permettant l'habilitation par l'employeur en fonction des résultats à l'évaluation et des tâches réalisées par le participant

Méthodes pédagogiques

Support pédagogique illustré de schémas et de photos, vidéos, exercice pratique obligatoire sur site de l'entreprise ou dans nos locaux à l'aide d'armoires pédagogiques portatives. Remise à l'employeur d'un avis d'habilitation prérempli en fonction des résultats obtenus à l'évaluation. Remise d'un livret de prescriptions de

Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis (savoirs et savoir-faire) à partir d'un questionnaire d'évaluation des connaissances et de mise en situation pratique

Modalités d'accessibilité handicap

Accès PMR

Durée

28.00 Heures **4** Jours

